

# LE TEMPS DU REPAS

PROJET  
ÉDUCATIF ET  
CITOYEN



ORVAULT

**Le volet Le temps du repas du Projet Éducatif et Citoyen 2023-2026 vise à développer les 5 orientations éducatives partagées du PEC dans les actions ciblant l'ensemble des enfants de 3 à 12 ans accueillis sur la pause méridienne durant le temps scolaire, et d'accueil de loisirs du mercredi et des vacances.**

**Ce volet Le Temps du repas vise à assoir et favoriser la transversalité au sein des services de la Direction Éducation Enfance Jeunesse, et à rendre lisible ce positionnement collectif auprès des parents, premiers acteurs de l'éducation des enfants.**

## PRINCIPES D'ACTION

Ce temps de pause dans leur journée de classe a plusieurs objectifs complémentaires :

- ▶ Permettre aux enfants de se restaurer dans des conditions sanitaires adéquates (hygiène des locaux et de la préparation des repas).
- ▶ Manger des plats conçus à partir de produits sains, équilibrés et adaptés.
- ▶ Amener les enfants à découvrir différents saveurs et une grande diversité d'aliments.
- ▶ Développer leur autonomie (découpage de la viande, service dans le plat...).
- ▶ Vivre un moment de partage entre enfants (droit d'échanger et de s'amuser avec leurs camarades, dans le respect de tous les convives, des adultes et des espaces de restauration).
- ▶ Être accompagné par des adultes attentifs et attentionnés.



Les repas pris au restaurant scolaire municipal ne comptent que pour 15% de l'ensemble des repas de l'enfant sur une année. L'apprentissage des gestes, conventions de prise de repas ainsi que les habitudes alimentaires se font donc avant tout à la maison. L'action des agents municipaux s'effectue en fonction des contraintes d'un accueil collectif et du temps de prise en charge des enfants.

## À QUI S'ADRESSE CE GUIDE ?

- ▶ Il s'adresse principalement aux agents municipaux de la restauration, de l'animation et aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Ce guide leur donne des clés pour répondre aux questions des parents et une ligne directrice pour le travail quotidien auprès des enfants et de leurs collègues.

# PROJET ÉDUCATIF ET CITOYEN 2023-2026

## VOLET TEMPS DU REPAS

### 5 AXES D'INTERVENTION

**1** Une équipe, plusieurs métiers

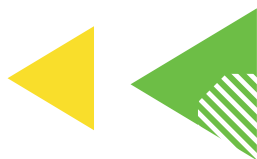
**2** Accompagnement des enfants

**3** Les règles de vie en société

**4** La communication entre collègues

**5** Les espaces de restauration

# 1. UNE ÉQUIPE, PLUSIEURS MÉTIERS



## UNE ÉQUIPE AU SERVICE DES ENFANTS



Sur le temps du repas, l'ensemble des adultes est considéré comme une seule équipe au service des enfants, comptant plusieurs catégories de professionnels.

Au même titre que les parents et les enseignants, les agents municipaux intervenant sur le temps du repas participent à la co-éducation des enfants. Celle-ci se met réellement en place lorsque des relations de confiance, régulières et fondées sur la réciprocité, sont mises en œuvre entre acteurs de la communauté éducative.

## DES MISSIONS PRIORITAIRES SELON LES MÉTIERS



Les missions des agents de restauration et d'animation sont conçues et mises en œuvre pour répondre aux objectifs du Projet Éducatif et Citoyen de la commune et de la Stratégie orvaltaise du bien-être. Elles sont définies dans le respect des principes de la santé au travail de tous les agents.

La répartition des tâches et de la charge de travail entre les agents est donc clairement définie dans ce sens en tenant compte des compétences et prérogatives de chaque métier.

Si l'action éducative auprès des enfants est en priorité du ressort des agents d'animation et des ATSEM, les agents de restauration ont un rôle primordial d'observation et de relais d'information auprès de leurs collègues.



## 2. L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

### UNE ÉDUCATION AU GOÛT

La prise du repas va au-delà du simple aspect nourricier. C'est pourquoi, par la qualité des produits, de leur préparation, de leur présentation, on propose aux enfants une véritable éducation au goût. Les agents municipaux partagent le menu avec les enfants, présentent les plats, expliquent leur contenu et incitent à goûter à tout. Ils participent ainsi à leur épanouissement personnel actuel mais favorisent aussi l'acquisition d'habitudes alimentaires saines qui leurs seront utiles tout au long de leur vie.

### L'ACCUEIL DE LA DIVERSITÉ

La meilleure façon de transmettre les valeurs issues du Projet Éducatif et Citoyen de la commune (la civilité, le respect, le civisme, la solidarité...), c'est que les adultes se les appliquent à eux-mêmes et qu'elles transparaissent dans leurs actions.

Tous les adultes sont donc tenus de faire preuve d'exemplarité dans leur comportement. Elles et ils respectent les enfants et leurs collègues dans ce qu'ils sont, à travers un regard indulgent, non-jugeant, non-discriminant et positif.

La diversité des pratiques alimentaires est accueillie dans la mesure du possible. Les enfants bénéficiant de repas particuliers sont à égalité de traitement avec les repas proposés à l'ensemble des enfants en termes d'apports nutritionnels et de quantité. Les agents veillent à ce que cette différence de repas soit intégrée de façon naturelle pour tous les enfants et tous les adultes, sans stigmatisation.

### UNE PRÉSENCE CONTINUE AUPRÈS DES ENFANTS

La convivialité et les liens tissés entre enfants et adultes dans un respect mutuel sont une des composantes de la bienveillance éducative. Les agents d'animation et les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) développent une bonne observation des enfants, de leurs comportements, des rapports qu'ils entretiennent entre eux et mettent en œuvre des capacités d'échange et de régulation. Ceci permet de mener à bien leur double mission.

D'une part, elles et ils accompagnent les enfants à la prise du repas et veillent à son bon déroulement (veiller au partage du contenu des plateries, inciter à goûter à tout, expliquer le contenu des plats, répondre aux questions des enfants...).

D'autres part, elles et ils échangent avec les enfants sur des événements de leur vie quotidienne, sur la vie de l'école, sur les animations du périscolaire, sur l'actualité culturelle, sportive, etc...

Ces échanges peuvent permettre de repérer des besoins particuliers de certains enfants ou d'être sollicités pour obtenir de l'écoute. Dans la mesure où cela intervient sur un temps collectif et dynamique, cette écoute sera peut-être différée dans le temps ou conduira à une réorientation vers un autre intervenant éducatif, mais elle ne devra pas rester sans suite.

La présence auprès des enfants permet aussi de réduire les situations de harcèlement entre enfants car celles-ci prennent facilement forme au cours du repas (humiliations, mises à l'écart, détérioration des aliments) lorsque les adultes sont occupés à d'autres tâches.

La répartition des agents d'animation et des ATSEM dans la salle de restauration est réfléchie afin de garantir une présence continue auprès des enfants et pour optimiser les déplacements. Plutôt qu'une gestion globale dans laquelle l'agent intervient au besoin, à n'importe quel endroit de la salle, on privilégie le fait que chaque agent assure uniquement la gestion de certaines tables tout au long du service. Elle/il est ainsi pleinement attentive/attentif aux enfants.

Les agents de restauration, s'ils n'interviennent pas directement auprès des enfants, sont pour autant régulièrement présents dans la salle de restauration. Elles et ils peuvent alors repérer chez les enfants des besoins (aller aux toilettes, se nettoyer les mains, être resservi) mais aussi des comportements inappropriés (mise à l'écart, brimades, énervement, incivilités).

Cette distance de l'observation est très utile pour les agents d'animation qui ne sont pas en capacité de tout voir et tout gérer.

## UNE AUTONOMIE ENCOURAGÉE



Pour s'épanouir, l'enfant a besoin de pouvoir prendre des responsabilités et s'en voir proposer, d'être acteur, d'être valorisé dans ce qu'il fait pour développer son assurance, oser expérimenter, apprendre de ses échecs et persévérer. L'accueil des enfants est donc conçu pour favoriser le développement de leur autonomie et leur prise de responsabilités.

Ainsi, les enfants peuvent choisir leur place à table (sauf choix éducatif de la part des agents d'animation et des ATSEM). On les encourage à :

- se servir tout seul dans les plats ou à se servir de l'eau (dans le respect des notions de partage et en faisant attention au gaspillage et à la propreté des espaces communs),
- à couper leurs aliments,
- à circuler librement dans les espaces pour remplir le pichet de leur table,
- à aller ranger leur serviette en maternelle, à développer l'entraide entre les plus grands et les plus petits (que ce soit à chaque table ou d'un service à un autre),
- à participer au débarrassage des plats et à la remise en état de la table...

À ce titre, des rôles peuvent être répartis parmi les enfants à l'aide de codes couleurs par exemple.

Dans la mesure du possible en fonction des effectifs accueillis et des contraintes de services qui en découlent, il est important de respecter le rythme de l'enfant dans le déroulement du repas et ne pas lui ajouter un stress supplémentaire, lié à l'organisation des adultes.

Il est à noter que des rapports délicats avec d'autres enfants comme avec des adultes ou un rythme de déroulement du repas ressenti comme trop stressant peuvent déclencher des « phobies scolaires ».

Les agents d'animation et les ATSEM peuvent aider les plus jeunes à couper leurs aliments en prenant le temps de leur apporter une explication technique.

Plus l'appui des agents d'animation et des ATSEM sera de qualité sur ce point, plus vite les enfants seront autonomes, facilitant ainsi le déroulement du service.

## L'ADAPTATION MATÉRIELLE AUX BESOINS DES ENFANTS

Les enfants sont en apprentissage à l'école mais aussi sur le temps du repas. Ils y apprennent les règles de vivre ensemble lors du partage d'un repas et développent leur autonomie pour l'utilisation des couverts. Afin de faciliter le passage de la vie familiale à

la vie sociale, on met à leur disposition des outils adaptés à leur taille et aux aliments proposés. Cela participe au développement de la confiance en soi par des actions réussies en autonomie. Par ailleurs, cela peut concourir à réduire les déchets sur les tables ou au sol.

## L'AJUSTEMENT DES EFFECTIFS

Pour le confort des familles, la Ville d'Orvault a fait le choix d'une organisation souple des inscriptions (le matin pour le midi).

Il existera toujours une marge d'erreur liée à cette organisation. Elle n'est pas le résultat d'un désintérêt des familles ou des enfants pour les services municipaux ni à un manque délibéré d'attention des agents d'animation et des ATSEM. Il faut intégrer cet écueil et tenter de réduire au minimum l'écart entre effectifs prévisionnels et réels. Ceci afin de garantir un plat pour chaque enfant (en cas de sous-estimation) et une qualité de vie au travail satisfaisantes pour tous les adultes.



### 3. LES RÈGLES DE VIE EN SOCIÉTÉ

#### L'AUTORITÉ ÉDUCATIVE ET LES RÈGLES

Des règles de vie en groupe sont mises en place par les agents d'animation et les ATSEM avec le concours des agents de restauration et partagées avec les enfants. Elles sont affichées dans la salle de restauration et rappelées régulièrement. Elles peuvent aussi évoluer.

Un enfant s'oppose parfois par principe, car il a envie de montrer qu'il est en désaccord, qu'il a une opinion sur des choses. Il ne le fait pas obligatoirement contre une personne ou un métier en particulier. Cela fait partie de la construction de son individualité. La posture bienveillante que doivent adopter les adultes ne signifie pas tout accepter, ni tout punir. Il convient d'entendre la prise de position de l'enfant, de lui rappeler les règles du temps du repas, d'échanger sur l'origine de sa réaction (déception, fatigue, révolte...) et de trouver avec lui une réponse adaptée.

Chaque personne a sa propre perception de ce qu'il convient de faire, du fait de son vécu, de son expérience, de ses valeurs... et pense agir de façon bienveillante. Pour autant, cela ne correspond pas toujours à ce qui est attendu.

De ce fait, il existe un enjeu fort d'harmonisation du référentiel éducatif des agents intervenant sur le temps du repas, dans le droit fil des orientations éducatives du Projet Éducatif et Citoyen (PEC).

#### LA GESTION DE L'AMBIANCE SONORE

L'objectif d'un repas convivial ne doit pas faire oublier que le temps de pause méridienne doit être profitable à la récupération physique et mentale des enfants suite à une matinée d'attention en classe ou d'animation en accueil de loisirs. Les agents d'animation et les ATSEM cherchent donc à maintenir à un niveau acceptable le volume sonore dans la salle de restauration. Attention, elles et ils ne gèrent pas « le bruit dans la cantine » mais accompagnent un ensemble d'enfants concentrés dans un espace clos qui interagissent entre eux... Ce qui crée des échanges, des débats, des rires, des conflits parfois...

Leur intervention éducative par la régulation et leur présence en continue auprès des enfants est alors primordiale.

Si des animations sont mises en place, il convient qu'elles soient structurées, courtes, respectueuses des besoins des enfants (pas de sur-sollicitation, respect du rythme des enfants, pas de mise en difficulté par rapport au groupe).



## 4. LA COMMUNICATION ENTRE COLLÈGUES

### DES ÉCHANGES RÉGULIERS



La fluidité du déroulement du service repose en partie sur la transmission des informations concernant : le contenu des menus, le déroulement du repas, le partage du nombre de fromage et dessert à distribuer... Il est donc important de toujours maintenir une bonne communication et une bonne cohésion entre les membres de l'équipe du temps du repas. Les agents sont invités à échanger avec leurs collègues et si besoin, à faire part de leurs difficultés et satisfactions à leur responsable.

Cela est d'autant plus important que les enfants ressentent lorsqu'il y a une bonne ambiance entre les adultes dans la salle de restaurant. Ils se sentent en confiance avec eux et peuvent être sereins dans une ambiance de détente.

### UN PARTAGE DE PRATIQUES



Que ce soit au niveau de chaque école ou au niveau de la commune, l'analyse des expériences et leur partage sont importants pour comprendre les réussites, les échecs, les interrogations, etc... pour dupliquer des modes d'action pertinents, des projets et susciter des collaborations.

### DES ÉCHANGES INSTITUÉS



Des rencontres régulières formelles entre les responsables de la restauration et de l'animation doivent avoir lieu, en plus des échanges informels lors du « coup de feu » du midi. Cela permet de bien se comprendre, de s'écouter, de communiquer, de se respecter, d'échanger, de trouver des solutions. Les responsables se font les ambassadeurs de ces échanges auprès de leurs collègues et les incitent à adopter une posture de coopération avec l'ensemble de l'équipe du temps du repas. Les techniques de communication non-violente, dont on fait la promotion auprès des enfants, sont tout aussi utiles aux adultes.

### UNE COMPRÉHENSION MUTUELLE



La compréhension des impératifs, des missions (sur le temps du repas mais aussi sur l'ensemble de la journée) et des objectifs du métier des collègues permet une communication fondée sur le partage, sur des faits concrets et évite les suppositions et autres non-dit.

## L'ATTENTION PORTÉE AU MATÉRIEL MIS À DISPOSITION

Le matériel communal utile à la préparation des goûters (couteaux, couverts...), tout comme le matériel de l'accueil périscolaire ou de loisirs (jeux de société, jouets, crayons...) peuvent se casser ou se perdre, quelle qu'en soit la raison. Il en va ainsi dans tout espace collectif de travail...

Cependant, il est bien entendu qu'une attention particulière des agents d'animation et des ATSEM est demandée afin de réduire les coûts et l'organisation du réapprovisionnement qui en découlent.

Lorsque le constat est fait qu'il manque du matériel ou que celui est détérioré ou mal entretenu, les agents échangent dans la compréhension mutuelle des contraintes et attentes de chacune et chacun.



## 5. LES ESPACES DE RESTAURATION

### L'ADAPTATION DES ESPACES

Les espaces de la salle du restaurant scolaire sont aménagés pour le bien des enfants et pour garantir la santé des agents municipaux. À ce titre, les agencements et la répartition des tables sont discutés entre responsables de restauration et d'animation. Les travaux de modification ou d'aménagement des lieux sont discutés en amont entre responsables du site et décidés conjointement par le service Restauration et Vie scolaire avec l'appui technique de la Direction de l'Aménagement et des Services Techniques.

### DES RÈGLES D'HYGIÈNE STRICTES

Des règles d'hygiène très strictes sont mises en œuvre, par respect pour les enfants et leurs parents et en fonction de la réglementation drastique en vigueur concernant la restauration scolaire. Le nettoyage des espaces est donc primordial et cette mission qui pourrait paraître ingrate ne l'est absolument pas.

Des gestes a priori sans conséquence (par exemple, pose d'un vêtement sur une table nettoyée) peuvent, par le dépôt de germes pathogènes, engendrer des risques sanitaires, politiques et juridiques importants. Le rappel, dans la sérénité, de ces règles par les agents de restauration et l'écoute, ouverte et concernée, par les agents d'animation et les ATSEM sont indispensables à l'acquisition et au maintien de réflexes qui concourent à la réussite de ce défi collectif.

## LES TRACES DU PASSAGE DES ENFANTS

En règle générale, les enfants font attention à ne pas éparpiller des éléments de leur repas sur la table ou au sol. Pour autant des traces du passage des enfants dans une salle de restauration seront toujours présentes, sans que ce soit la marque d'un irrespect vis-à-vis des adultes et des lieux.

Les agents d'animation et les ATSEM sont à leurs côtés pour leur expliquer ou rappeler les règles élémentaires de vivre-ensemble et de non gaspillage.

Si des accidents ou des actes intentionnels sont remarqués par les agents d'animation et les ATSEM, elles et ils incitent les enfants à adopter le principe éducatif de la réparation, c'est-à-dire de faire en sorte de réduire la nuisance provoquée par la chute d'aliments.

Cette intervention s'opère dans la limite de ce qui est faisable dans le temps imparti, dans le respect des tâches attribuées à chaque métier et des capacités des enfants à être autonomes pour manger...

La présence des agents d'animation auprès des enfants est primordiale dans la gestion de la propreté des tables et des salles de restauration. On constate systématiquement une dégradation accrue des espaces lorsque les agents d'animation sont trop régulièrement éloigné-e-s des tables pour réaliser d'autres tâches comme la gestion logistique des plats. Cela coupe le lien avec les enfants et détourne l'attention des adultes.





## **Direction Éducation, Enfance, Jeunesse**

**21, Avenue Alexandre Goupil - 44700 Orvault**

**Adresse postale : Hôtel de Ville**

**9, rue Marcel Deniau - CS 70616 - 44706 Orvault**

**T. 02 51 78 33 00**

**mail : [espace famille@mairie-orvault.fr](mailto:espace famille@mairie-orvault.fr)**



**ORVAULT**